

**Université
des Antilles**



Procès-verbal du Conseil d'administration

Du 30 mai 2024

Liste des présents

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	DANIEL	Justin	PR	972	A
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	ROOS	Christophe	PR	972	Procuration R.DORVILLE
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	RAUZDUEL	Sainte-Croix	MCF	971	Procuration E.ODACRE
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	COLONNETTE	Allan	Étudiant	972	P
	DESIR	Melvine	Étudiant	972	P
	GABOURG	Raissa	Étudiante	971	P
	LARROUY	James	Étudiant	971	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration L.CASSIN
	CORBEAU	Jordane	IPGP-OVSM	972	A
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	P
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration L.CORENTHIN
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	Procuration P.JOSEPH

Conseil d'administration du 30 mai 2024

GABUT	Christophe	Ville Schœlcher	972	A
GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A.ARTHERON
LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration M.GEOFFROY
VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	P
SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
SHEIKBOUDHOU	Carole	Représentant rectorat	971	P
JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
LOPEZ	Marie-Laure	DGS	Administration générale	P
D'ARBAUD	Keila	RAF Pôle	971	P
AURORE	Guyène	Directrice IUT	971	P
ZAHIBO	Narcisse	Doyen	SEN	P
COUDEVILLE	Guillaume	Doyen	STAPS	P
BELAISE	Max	Doyen	Jean-Barnabé	P
MOLINIE	Jack	VP Moyens	Administration générale	P
SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	P
KARIOUA	Cassandra	DAJI	Administration générale	P
COMBET	Murielle	DEVE	Administration générale	P
CALIF	Rudy	Administrateur provisoire ED	Administration générale	P
DELCROIX	Antoine	Directeur INSPE	971	P

Ordre du jour

Liste des présents	2
Ordre du jour	4
Compte rendu des débats	5
1) Propos liminaires du président	5
2) Approbation des procès-verbaux : Séances des 08/02/2024 et 12/03/2024	7
3) Affaires juridiques et institutionnelles :	8
a) Statuts UFR	8
b) Statuts instituts	12
c) Charge de mission	13
d) Conventions	14
e) Modification de la délégation de pouvoir consentie au président de l'UA	16
f) Modification du règlement intérieur du CSA	17
4) Affaires financières	18
a) Budget rectificatif n°1	18
b) Attribution exceptionnelle de prix pour les étudiants	20
5) Affaires ressources humaines	21
a) Organisation du temps de travail des personnels BIATSS	21
b) Calendrier de fermeture de l'université au titre de l'année 2024/2025	22
c) Chaîne de validation des processus RH en matière de recrutement	22
6) Affaires pédagogiques	24
a) Calendrier de congés des étudiants	24
b) Modalités et calendriers de remboursement des droits d'inscription	24
c) Modalités et calendrier d'exonération	24
d) Modalités et calendrier d'inscription administrative 2024-2025	24
e) Tarifications des diplômes de la formation continue	24
f) Création d'un CFA	25
g) Ouverture et création de diplômes	25
7) Questions diverses	26

Compte rendu des débats

Ouverture de la séance à 9 h 11

1) Propos liminaires du président

M. le Président : Merci à toutes et à tous de votre présence. Nous avons le quorum, donc nous allons débiter cette séance et si les administrateurs nous rejoignent entretemps, ils pourront élarger.

Madame la Vice-Présidente du Conseil d'administration, Madame la Vice-Présidente du Pôle universitaire de Guadeloupe, Madame l'Administratrice provisoire du Pôle Martinique étant excusée, mesdames, messieurs les membres du Conseil d'administration, mesdames, messieurs les directrices et directeurs de composante, Madame la Directrice générale des services de l'Université des Antilles, Madame, Monsieur les représentants des rectrices de Région académique, mesdames, messieurs les cadres de l'administration de l'Université des Antilles, chers collègues, la consolidation et la construction de notre Université des Antilles se poursuit à un rythme soutenu.

Lauréate de l'appel à projets « accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » de l'Agence Nationale de la Recherche, l'Université des Antilles structure sa Direction de la Recherche et de la Valorisation. Aussi, je suis heureux de vous annoncer que dès la prochaine rentrée universitaire, notre Direction de la Recherche (la DiReV) accueillera deux ingénieurs « projet » et un pilote qui accompagneront les chercheurs d'établissement dans le montage et le suivi de projets européens.

Notre établissement a également répondu à un appel à projets qui nous permettra, en cas de succès, de recruter un personnel chargé d'accompagner des projets innovants favorisant le développement de nouvelles interfaces de dialogue entre sciences, recherche et société, notre objectif étant que, d'ici au maximum deux ans, notre Direction de la Recherche et de la Valorisation soit pleinement opérationnelle.

Lauréate de l'appel à projets 2024 de la Direction de l'Immobilier de l'État pour la rénovation énergétique de son parc immobilier, l'UA se positionne à la sixième position avec 4,8 millions d'euros octroyés sur les 79 établissements d'enseignement supérieur ayant obtenu un financement.

Je souhaite, ici, remercier les trois collègues de la Direction du Patrimoine immobilier qui ont élaboré la réponse de l'Université à cet appel à projets, Monsieur Bruno HARAL, Directeur du Patrimoine immobilier, et ses deux collaborateurs : Madame Stéphanie MARTIAL et Monsieur Jérémy CIANEE. La grande qualité de leur travail honore notre établissement. Par leur travail, ils contribuent ainsi significativement et concrètement à la modernisation de nos campus et à leur nécessaire transition écologique. J'en profite également pour souligner l'excellent retour que nous avons eu des autorités compétentes quant au projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière qui a été élaboré par la Direction du Patrimoine immobilier en lien avec la Directrice générale des services et la Présidence.

Toujours dans une dynamique de construction et de développement, nous aurons aujourd'hui à nous prononcer sur les statuts de deux instituts stratégiques de l'Université des Antilles : l'Institut de la Biodiversité et de l'Écologie et l'Institut d'Urbanisme, d'Architecture et d'Aménagement des Antilles. Ces

deux instituts permettront de déployer efficacement l'expertise de l'UA au sein de nos territoires et apporteront des réponses adaptées et innovantes aux enjeux auxquels ils sont confrontés.

S'il est important d'évoluer, de bâtir de nouvelles structures afin de répondre aux besoins de nos étudiants et de nos pays, il est également crucial de permettre aux structures existantes de se développer harmonieusement au sein de notre Université des Antilles. C'est pourquoi je tiens à adresser mes chaleureux remerciements au Professeur Guillaume COUDEVYLLE, Doyen de notre UFR STAPS, pour les efforts importants qu'il a déployés à la tête de cette composante.

Depuis son élection, le Professeur COUDEVYLLE n'a eu de cesse d'ouvrir l'UFR STAPS à l'Université et à son environnement local. Il a également eu la volonté constante d'insérer le fonctionnement de sa composante dans le cadre réglementaire. Ses actions et réalisations, que je salue ici, se sont malheureusement effectuées dans un climat de tension permanente, alimenté par un petit groupe d'enseignants-chercheurs de l'UFR cultivant depuis des années un entre-soi pernicieux, une existence retranchée hors de toute application des politiques de l'UA, hors du contexte local antillais, hors de tout.

Cette atmosphère délétère qui enveloppe l'UFR STAPS, entretenue par quelques-uns, n'est pas sans conséquence. Aux départs précipités des nombreux responsables administratifs et financiers qui se sont succédé tout au long de ces dernières années, vient s'ajouter le départ massif de personnels enseignants. Au moment où je m'adresse à vous, ce sont plus de 50 % des personnels enseignants du second degré de l'UFR STAPS qui ont entamé une procédure de mobilité. Mais la conséquence la plus regrettable de cette situation est le sort réservé à nos étudiants.

Plutôt que de tenter en permanence d'instrumentaliser les étudiants les plus jeunes dans l'espoir qu'ils s'en prennent à la Direction de l'UFR, il serait heureux que les rares, mais agissants fauteurs de trouble s'attachent à améliorer l'organisation des pratiques sportives, notamment en rompant l'isolement voulu de l'UFR et en l'ouvrant au monde extérieur, que ces mêmes personnes s'inquiètent du taux de réussite à trois ans des étudiants entrés en L1 quatre fois inférieur à la moyenne nationale et de loin, le plus mauvais de l'Université des Antilles.

De même, si la politique de recrutement des enseignants-chercheurs de l'UFR STAPS traduisait une vision moins étriquée, elle permettrait d'accueillir des collègues motivés, désireux de développer la composante en harmonie avec les priorités du territoire antillais en matière sportive. Un enseignement dispensé par une équipe pédagogique enrichie et désireuse de travailler avec l'ensemble des acteurs du sport antillais profiterait sans nul doute à nos étudiants, contribuerait à leur réussite et favoriserait une insertion professionnelle de qualité. Je ne m'étendrai pas ici sur les remarques du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur qui ont été délivrées en 2022 dans un rapport d'évaluation de l'unité de recherche ACTES de l'UFR STAPS et qui soulignaient, à travers un doux euphémisme, le caractère très modeste des interactions de l'unité avec son environnement non académique. Et parce que cette situation ne répond à aucune fatalité, mais est simplement le fait d'un défaut d'action corrective, il est nécessaire d'agir, de faire face à une réalité, même complexe, et de protéger nos étudiants et nos collègues de l'UFR STAPS afin qu'ils bénéficient d'un cadre d'étude et de travail apaisé et agréable. D'une UFR retranchée, repliée sur elle-même, nous avons l'ambition de faire une vitrine académique de l'excellence sportive antillaise.

Et parce que de trop nombreux actes malveillants ont affecté sa santé, le Professeur COUDEVYLLE a décidé de mettre un terme à son mandat de doyen. À nouveau, je lui adresse mes plus sincères remerciements pour

le courage, la droiture et la ténacité dont il a su faire preuve durant toutes ces années. À partir du 1^{er} juin 2024, Monsieur Rosan ROSUEL assurera, le temps qu'il le faudra, l'administration provisoire de l'UFR STAPS. Monsieur Rosan ROSUEL, maître de conférence en sociologie, ancien sportif de haut niveau, champion de France sur 200 m et 400 m, champion du monde universitaire sur 400 m, etc., a débuté sa carrière d'enseignant-chercheur à l'UFR STAPS de l'Université des Antilles il y a plus de 30 ans. Il en connaît l'âme, la jeunesse, et souhaite partager son expérience afin de hisser cette composante de l'Université, dont le potentiel est immense, à la place qu'elle mérite. Je remercie Monsieur RAUZDUEL, à qui j'ai demandé d'être présent en ce début de Conseil d'administration, qui est ici à mes côtés, d'avoir accepté cette mission difficile, mais ô combien importante, qu'il soit assuré du soutien plein et entier de la Présidence de l'Université.

Si l'UFR STAPS représente un enjeu de taille pour notre établissement, nous devons également nous mobiliser pleinement afin d'appliquer au mieux la réforme imminente de la formation des enseignants dans l'intérêt de nos étudiants.

Un projet de décret traitant de cette question a été adressé il y a quelques jours aux organisations syndicales enseignantes en prévision de la tenue du Comité social d'administration du ministère de l'Éducation nationale, et se tiendra le 11 juin prochain. Bien que ce projet de décret apporte un certain nombre d'éléments d'information, plusieurs questions restent encore en suspens, et notamment, celle du devenir des INSPÉ. Nous nous tenons aux côtés des personnels et de la Direction des INSPÉ de Martinique et de Guadeloupe afin de les accompagner au mieux dans cette période d'incertitude et de transition. D'ores et déjà, j'ai réuni l'ensemble des directrices et directeurs de composante le 22 avril dernier afin, d'une part, de partager les informations dont nous disposons à cette période, et d'autre part, de débiter le nécessaire dialogue à la mise en œuvre de la future réforme. Dès que le décret sera publié, nous ne manquerons pas de relancer les discussions et les séances de travail afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

Personnellement, je suis et demeure en contact direct avec le cabinet de Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur ce sujet. C'est donc par le travail, le dialogue, le respect de l'autre, mais aussi de notre institution que nous bâtirons ensemble, étudiants et personnels, une Université des Antilles exemplaire, et c'est là mon vœu le plus cher. Je vous remercie, et je vais relever vos questions diverses. Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Une question assez récurrente sur la Cour des comptes : où en est-on, Monsieur le Président ?

M. le Président : Très bien. D'autres questions ? Pas d'autres questions, je vous remercie. Oui, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. Je voudrais qu'on aborde le schéma directeur de développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale. Merci.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres points de... ? Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Oui, j'ai une question diverse sur l'élection du VP Pôle Martinique et du VP de la CFVU Martinique.

M. le Président : Très bien. D'autres questions ? Non ? Donc, on va pouvoir débiter les différents points de l'ordre du jour.

2) Approbation des procès-verbaux : Séances des 08/02/2024 et 12/03/2024

M. le Président : Premièrement, l'approbation des procès-verbaux des deux dernières séances du 8 février et du 12 mars 2024. Est-ce que vous auriez, pour la séance du 8 février, des remarques ou des questions sur ce procès-verbal ? Pas de question ? Pas de remarque ? Et concernant le 12 mars 2024, est-ce qu'il y aurait des questions ou des remarques ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Oui.

Mme ROMANA, PR : Peut-être que, dans les remarques que je ferai, il y a beaucoup de « inaudible » dans le compte rendu, dans le PV, donc je ne sais pas, il faudrait peut-être dire à ceux qui enregistrent de faire un effort. Notamment, il y a des passages inaudibles, mais il y a des fois des non-sens aussi, que je ne veux pas relever à chaque fois, puisque cela fait beaucoup, mais c'est vrai aussi pour le rapport de février. Je ne sais pas comment on pourrait améliorer cela, mais voilà, c'est ma remarque.

M. le Président : Très bien, la remarque est entendue. Personne n'enregistre, l'enregistrement est automatique, donc il y a une captation du son et on a rénové nos équipements, donc la DSIN, en particulier, fait de son mieux pour que le service rendu soit de bonne qualité. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ?

Donc, on va passer au vote sur le premier PV du 8 février 2024. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Pas d'abstention, pas de vote « contre ».

Pour le PV du 12 mars 2024, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

3) Affaires juridiques et institutionnelles :

a) Statuts UFR

M. le Président : Le premier chapitre qui nous intéresse aujourd'hui est celui des Affaires juridiques et institutionnelles, et nous commençons avec les statuts d'UFR. Nous en avons deux : l'UFR SJE et l'UFR STAPS. Ce sont des statuts qui ont été présentés aux différentes instances, bien sûr, et qui arrivent en bout de chaîne aujourd'hui. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des remarques sur le contenu de ces statuts ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. Concernant l'UFR STAPS, des collègues m'ont fait remonter des... En fait, en gros, ce qu'on est en train de voter, ce qu'on a voté en Conseil polaire et ce qu'on va voter en Conseil d'administration ne correspond pas à ce que les collègues du CA de l'UFR STAPS ont voté. Et donc, cela me pose un souci, parce que je me dis quand même, les UFR sont maîtres de leur règlement. Et donc, la question qui pose problème, bien évidemment, c'est la question des membres extérieurs. Je rappelle qu'en Conseil polaire, nous avons voté cinq membres extérieurs. Là, je regarde les statuts de l'UFR STAPS, j'en vois quatre, et l'UFR STAPS, elle, a voté à l'unanimité deux membres extérieurs. Bon, le Doyen, je pense qu'il saura dire ce qu'il en est. De toute façon, j'ai les PV de ces conseils d'administration du STAPS. Donc, ce que je demanderais, c'est que pour le PV de l'UFR STAPS, on clarifie cette situation parce que je trouve dangereux de voter sur des statuts qui n'ont pas été approuvés par les gens du Conseil d'administration de l'UFR STAPS. Voilà, c'est ma remarque.

M. le Président : Très bien. Ce qui est dangereux, c'est surtout de voter des choses illégales. Madame la Vice-Présidente du Pôle, est-ce que vous pouvez nous confirmer le nombre de personnalités extérieures qui a été voté ? Parce qu'il me semble que c'est quatre au Conseil de pôle.

Mme JEAN-ALEXIS, VP Pôle Guadeloupe : En effet, Monsieur le Président, ce sont bien quatre personnalités extérieures et il a été présenté en Conseil de Pôle qu'on devait s'inscrire dans la légalité. Il faudrait un nombre pair, et concernant des personnalités extérieures désignées par les conseils, on a choisi le Conseil régional de Guadeloupe, et le deuxième élu, c'est Cap Excellence.

M. le Président : Très bien. Donc, en fait, l'UFR STAPS a voté les présents statuts sous réserve de trois articles qui n'ont pas été validés en l'état par le Conseil d'UFR STAPS. Il y a une des réserves, me semble-t-il, qui a été retenue, acceptée et votée par le Conseil de Pôle, donc il en restait deux, et ces deux réserves venaient contester le fait qu'il y ait des personnalités extérieures issues des collectivités, du monde économique, etc., ce qui est une obligation réglementaire. Quand l'UFR STAPS refuse, quand les collègues, les élus de l'UFR STAPS refusent qu'il y ait des personnalités extérieures rattachées aux collectivités, leur demande est nulle et non avenue, puisqu'elle ne respecte pas les textes de loi. Donc, ce n'est pas possible qu'il n'y ait pas de personnalité, comme c'est le cas depuis... c'est la seule UFR où les collectivités ne sont pas représentées, et c'est l'UFR qui a le plus besoin des collectivités pour sa pratique sportive, pour toutes les infrastructures sportives. Donc, cette réserve n'a pas été retenue, effectivement, parce qu'à la fin, Madame ROMANA, ce n'est pas vous ni les collègues du Conseil d'UFR qui devez négocier avec les collectivités et reprendre des conventions chaque année, ce sont bien la VP Pôle et moi-même. Donc, effectivement, les statuts ont été modifiés en ce sens pour respecter la réglementation.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. Donc, Monsieur le Président, d'abord, je revois la représentation du Conseil d'UFR votée en Conseil polaire, cinq personnalités extérieures, deux personnalités extérieures désignées par les membres élus du Conseil, trois personnalités extérieures...

M. le Président : Cela, c'est le document qui vous a été transmis, Madame ROMANA, je pense.

Mme ROMANA, PR : C'est ce que j'ai eu, voilà.

M. le Président : C'est ce qui vous a été transmis, mais qui a été modifié en Conseil de Pôle.

Mme ROMANA, PR : Je reprends. Non, parce qu'on devait faire des modifications, mais on a voté sous réserve des modifications. Donc, je reprends. Maintenant, je repose la question aux collègues : quel est le rôle d'un CA de Conseil d'UFR ? Est-ce que, quand il décide quelque chose, finalement, pour des raisons – je ne sais pas – nationales, internationales, on décide que, finalement, on outrepassa ces décisions ? Voilà. Et ce que je reproche aussi, Monsieur le Président, c'est que jamais, quand on présente ces statuts, on ne fait état de ce que voilà. Vous auriez pu nous dire : « Les statuts, l'UFR a voté deux personnalités extérieures, moi, j'en propose quatre, j'en propose cinq, j'en propose dix. », mais au moins, on sait que là, on va à l'encontre de ce qui a été voté au Conseil d'UFR.

M. le Président : Madame ROMANA, cette discussion a eu lieu en Conseil de Pôle. Moi, je ne suis pas là pour relayer les discussions d'UFR.

Mme ROMANA, PR : Jamais cela n'a été fait en Conseil de Pôle, je vous l'assure.

Mme JEAN-ALEXIS, VP Pôle Guadeloupe : Madame ROMANA, en Conseil de Pôle, il vous a été adressé un document des statuts de l'UFR STAPS. En Conseil de Pôle, on a bien indiqué qu'il y avait trois réserves du Conseil de STAPS, et on propose des modifications avec le nombre des personnalités extérieures, un

concernant le vote, et un dernier qui a été accepté. Donc, il a bien été présenté les modifications, et les membres du Conseil de Pôle ont voté suivant ces modifications.

M. le Président : Membres qui sont présents dans cette pièce, et vous êtes la seule, Madame ROMANA, à avoir cette version des faits, donc j'imagine qu'il y a quelque chose qui vous a échappé lors de cette réunion. Moi, je n'ai pas à discuter de ce qui s'est passé en Conseil d'UFR. L'instance qui me précède, c'est le Conseil de Pôle, donc moi, je prends les éléments qui me parviennent du Conseil de Pôle, point final. Madame ODACRE, oui.

Mme ODACRE, MCF : Oui, bonjour à toutes et à tous. Madame ODACRE. Je voulais justement revenir sur ce que disait, en tout cas, sur ce qu'avancait Madame Laurence ROMANA parce que j'étais également présente lors de la dernière séance, en tout cas, la séance concernée, justement, par le fait de statuer, de voter sur les réserves qu'avait justement présentées la Direction du Pôle, et en particulier, Madame la Vice-Présidente du Pôle. Ces réserves ont bien été annoncées, elles ont été présentées et le vote a été réalisé après, justement, que la clarification ait été apportée par Madame la Vice-Présidente du Pôle. Donc, je ne me retrouve pas du tout dans ce que vous dites.

Mme ROMANA, PR : Donc, au temps pour moi. Donc, cela m'a échappé, c'est possible. C'est possible que cela m'ait échappé, mais je n'irai pas contre, et je n'aurais pas été contre si jamais il y avait effectivement quatre personnalités...

M. le Président : Bien. Je laisse la parole à Monsieur HARAL, mais je précise que c'est le Conseil d'administration qui décide et qui arrête les statuts des composantes. Monsieur HARAL.

M. HARAL, BIATSS : Oui, merci, Monsieur le Président. J'étais présent le jour du vote au Conseil de Pôle, et j'avais posé la question, puisqu'on avait un doute sur les membres extérieurs, et Madame la VP a bien précisé que ce sont quatre membres extérieurs, puisqu'il faut la parité, et donc, deux représentants des collectivités. Et ils étaient intervenus pour dire qu'effectivement, l'UFR STAPS fait appel aux collectivités pour les infrastructures sportives et qu'il est important que des représentants des collectivités soient présents aux conseils de l'UFR pour aider justement l'UFR qui... puisque, moi, précédemment, j'avais dit qu'un ancien doyen de l'UFR STAPS, pour ne pas le nommer, Monsieur Claude HERTOIGH, souvent, dans les conseils d'UFR, se plaignait des manques, enfin, des problèmes qu'il rencontrait pour trouver des infrastructures pour les étudiants. Donc, il est important, effectivement, que l'UFR puisse intégrer des personnalités extérieures, et surtout, des personnalités qui ont un certain pouvoir pour aider l'Université.

M. le Président : Bien.

Mme ROMANA, PR : Juste pour renchérir, excusez-moi, Monsieur HARAL et Monsieur le Président, effectivement, je me rappelle l'intervention de Monsieur HARAL sur la question. La chose qui m'a échappé, c'est que l'UFR STAPS avait voté deux personnalités extérieures. Donc, je n'avais pas l'impression d'aller contre la décision du CA de l'UFR STAPS lorsque j'ai voté, moi aussi, ces quatre personnalités extérieures. Et après, j'ai eu des échos du Conseil de l'UFR STAPS. Voilà.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces statuts ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : J'étais présent, Monsieur le Président, également, à ce Conseil de pôle, et sans vouloir, de façon pavlovienne, aller dans le sens de la Professeure ROMANA, je peux confirmer, ici, devant les membres du Conseil d'administration que les choses n'étaient pas aussi claires telles qu'elles sont exposées aujourd'hui. Elles n'étaient pas aussi claires, et je dois dire aussi que c'est souvent un mode opératoire récurrent dans les conseils de ne pas, lorsque ce n'est pas nécessaire, donner l'ensemble des éléments. Certes, on parlait de réserves, c'est exact, mais je crois savoir qu'on en a plus parlé, là, maintenant, au

Conseil d'administration qu'aux conseils de Pôle, qui sont souvent laconiques, lapidaires et partiels dans la fourniture d'informations.

Mme CORENTHIN, personnalité extérieure : Laurence CORENTHIN. J'étais également présente durant ce Conseil de pôle, et je confirme que nous avons eu les mêmes échanges. Les réserves ont été présentées. Il y a même eu un débat également autour des trois personnalités extérieures et des deux personnalités. Donc, c'est vrai que c'était très clair et très limpide, aussi, pour moi.

M. le Président : Bien, écoutez, je pense qu'on ne va pas continuer à s'abaisser. Moi, je vous ai dit que cette UFR, on va la sortir de son marasme. C'est cela, la question, aujourd'hui. On vote des statuts pour permettre à l'UFR de fonctionner, aux étudiants d'avoir des conditions de travail dignes de ce nom, et on ne va pas rester dans l'irrégularité de façon permanente sous prétexte que certains souhaiteraient y rester. Donc, est-ce que vous avez d'autres questions ou d'autres remarques ? Monsieur LARROUY.

M. LARROUY, étudiant pôle 971 : Oui, merci, Monsieur le Président. Simplement pour vous remercier d'avoir le souci des étudiants dans cette question. Voilà.

M. le Président : Merci à vous. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Est-ce que je peux intervenir sur l'autre statut ou... ?

M. le Président : Bien sûr, il y en a deux.

M. HUNEL, MCF : Oui. C'est sur l'article 7 des statuts de l'UFR SJE, cela m'interpelle le nombre de membres du Conseil qui est presque aussi nombreux que le nombre de membres du Conseil d'administration, et à ma connaissance, l'UFR SJE n'est pas la plus grosse composante de notre Université. Toutes les autres composantes ont un nombre bien inférieur, même du tiers du nombre proposé, et je me pose le problème de l'efficacité d'un tel nombre pour avoir à chaque fois le quorum pour bien fonctionner. Et comme il nous appartient, justement, en tant que Conseil d'administration, de voter et de proposer, moi, je suis vraiment interpellé par ce nombre aussi important.

M. le Président : Monsieur HUNEL, il s'agit, là, effectivement, d'une volonté, enfin, dans le cadre d'une situation qui perdure à l'UFR SJE, qui n'est pas irrégulière. Donc, si l'UFR est en capacité, et le Doyen en particulier, de réunir autant de membres, ou en tout cas, au moins la moitié d'entre eux, écoutez, il n'y a pas de raison que nous l'empêchions de fonctionner ainsi, puisque là, c'est de la démocratie qui s'exprime pleinement, du coup, puisque vous avez 12 représentants des enseignants, six étudiants, donc il y a vraiment énormément de personnes présentes à ce Conseil d'administration. S'ils arrivent à fonctionner ainsi, et c'est le cas pour l'instant, tant mieux, mais s'il n'y a rien d'illégal, il n'y a pas de raison pour nous de changer, de baisser ce nombre de personnes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ces statuts ? Monsieur COLONNETTE.

M. COLONNETTE, étudiant pôle 971 : Bonjour. Je me permets encore une fois de revenir sur les statuts d'UFR STAPS, puisque j'étais également présent au Conseil de Pôle. On a parlé des personnalités extérieures, et c'est encore Monsieur HARAL aussi qui a précisé et reparlé de l'histoire de l'UFR et des difficultés qu'on rencontre. En tant qu'étudiant, on ne connaît pas, on ne maîtrise pas tous les sujets, et surtout, les difficultés qu'on rencontre sur les conventions des structures sportives, et quand on regarde, quand on rajoute les personnalités extérieures comme Cap Excellence et la Région, on ne peut qu'être satisfaits, en tant qu'étudiants, de se dire que les conventions, en tout cas, je l'espère, seront plus facilement signées et qu'on pourra enfin commencer nos pratiques correctement, parce qu'une fois qu'on commence nos activités sportives en décembre ou en janvier comme on a pu l'avoir cette année, malheureusement, on est

énormément comparés aux UFR STAPS de Métropole parce que, tout simplement, notre cursus ne fonctionne pas si on n'a pas de pratique. Merci.

M. le Président : Merci pour cette intervention et pour ce témoignage. Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT : Une dernière intervention là-dessus et c'est promis, Monsieur le Président, je conjure les lecteurs du compte rendu, et non pas du PV, malheureusement, de ce Conseil de Pôle, s'il vous plaît, n'inventez pas des débats dans ce Conseil-là qui ont été faits dans des détails qui arrangeraient les uns et les autres. Nous serons très attentifs à la rédaction de ce compte rendu de Conseil sur la base de ce qui s'y est dit et non pas de ce qui aurait dû être dit.

Mme CASSIN, VP CA, MCF : Je voudrais prendre la parole parce que je trouve cela extraordinaire quand, sur 15 membres, il y en a deux seulement qui ont entendu certaines choses, et qu'il y en a quand même une qui a l'honnêteté de reconnaître qu'elle n'avait pas compris les échanges. Il faut rappeler qu'en Conseil de Pôle, on débat vraiment très librement grâce à Madame la Vice-Présidente de Pôle. Elle nous laisse tous nous exprimer, même quand certains vont au-delà des limites du respect. Elle laisse chacun s'exprimer, donc on a pu avoir un débat libre et vraiment non orienté sur la question des statuts de l'UFR STAPS et voir que là, maintenant, on est tous d'accord, mais qu'un administrateur tient à ce que le propos soit conclu sur une impression d'irrégularité, je trouve cela extraordinaire, et cela montre vraiment pourquoi certains sont dans la minorité et le resteront.

M. le Président : Monsieur AUDEBERT, j'ai cru comprendre que c'était votre dernière intervention, tout à l'heure, mais si vous voulez la parole, prenez-la, parce qu'effectivement, elle est libre contrairement à ce que vous insinuez à chaque fois.

M. AUDEBERT, BIATSS : Non, la parole est libre. Je maintiens au-delà de ces questions de liberté un petit peu hors-sol, je maintiens, effectivement, que nous serons très attentifs, non pas sur les irrégularités ou... il n'y a pas d'irrégularité, sur des éléments partiels d'information au sujet de ce dossier, c'est tout. Cela ne va pas plus loin.

M. le Président : Merci, Monsieur AUDEBERT, et je vous invite aussi à être très attentif, non pas pour les PV, mais pendant les séances de Conseil de pôle afin de mieux saisir ce qui s'y passe et de mieux comprendre ce que vous votez.

Donc, nous allons passer au vote des statuts de SJE en premier lieu. Sur les statuts de l'UFR SJE, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

Pour les statuts de l'UFR STAPS, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Je m'abstiens pour les raisons évoquées.

M. le Président : Qui vote « contre » ?

Mme ROMANA, PR : Je vote « contre » pour les raisons évoquées.

M. le Président : Une abstention et un vote « contre », merci beaucoup.

b) Statuts instituts

M. le Président : Nous en arrivons aux statuts des instituts : de l'Institut de la Biodiversité et de l'Écologie et de l'Institut d'Urbanisme et d'Architecture des Antilles. Est-ce que vous avez des questions sur ces statuts ? Pas de question, donc je vous propose...

Mme ROMANA, PR : Si, Monsieur le Président. Laurence ROMANA.

M. le Président : Oui, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : J'en ai plusieurs, mais peut-être, je resterai sur une qui concerne, en fait, les deux instituts, et c'est une différence sur les membres électeurs. Dans l'institut IBE, on se rend compte du fait que ceux qui peuvent élire, ceux qui sont électeurs, ce sont les membres enseignants-chercheurs et enseignants titulaires de l'Université s'ils accomplissent un service d'enseignement régulier. Et pour l'IUAAA, c'est, en fait, il faut qu'ils accomplissent un service d'enseignement complet. Ma question, c'est déjà, peut-être : pourquoi cette différence ? Et « régulier », j'avoue que je ne comprends pas trop ce que cela veut dire. Parce que j'imagine que, si jamais, je fais deux heures d'enseignement à l'IBE, régulièrement, cela me paraît difficile, et cela ne me paraît pas très juste que j'aie le droit de vote, que j'aie le même droit que quelqu'un qui travaille à l'IBE et qui fait un service de 192 heures ou de 304 heures ou... Donc, ma proposition, c'est qu'avant, il fut un temps, ne pouvaient voter dans les UFR, dans les départements, dans tout cela, que des gens qui, en fait, faisaient un certain nombre d'heures d'enseignement. Je me rappelle que pour nous, les enseignants-chercheurs, c'étaient 64 heures, parce qu'on peut supposer que la personne qui fait 64 heures dans un institut ou dans un département est suffisamment impliquée pour pouvoir donner son avis sur le fonctionnement du département. Maintenant, quelqu'un qui fait une heure, deux heures ou dix heures, même, je ne vois pas pourquoi il aurait le même droit et le même poids que quelqu'un qui est impliqué dans ces instituts. Donc, moi, je proposerais qu'on harmonise. Évidemment, « complet », c'est peut-être beaucoup, je ne sais pas, mais enfin, c'est à discuter, voilà. Le « régulier » et le « complet » me posent problème.

M. le Président : Madame ROMANA, il n'y a pas de... les 64 heures correspondent aux vacataires, donc ce sont les vacataires qui sont tenus d'accomplir 64 heures pour voter dans une composante. En revanche, les enseignants-chercheurs n'ont pas de volume horaire précisé pour pouvoir intervenir dans un vote d'une UFR. Si vous intervenez dans une UFR, vous pouvez voter à la limite de... Laissez-moi quand même terminer, Madame ROMANA, je ne vous ai pas interrompue. Dans la limite de deux composantes, vous pouvez être électeur dans deux composantes simultanément, si vous intervenez dans les deux composantes. Il n'y a pas de minimum requis. J'en ai terminé.

Mme ROMANA, PR : Je reprends la parole. À une époque que peut-être les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître et que j'ai connue, nous ne pouvions pas voter, moi, enseignant-chercheur, j'ai toujours été enseignant-chercheur, je ne pouvais voter... par exemple, j'étais à l'IUFM des Antilles et de la Guyane, je ne pouvais voter à l'UFR SEN que si je faisais 64 heures. Voilà. Il y avait cette notion d'heures qui a disparu, je ne sais pas pourquoi, mais il me semble, encore une fois, que pour un point de vue d'équité, on ne peut pas donner le même poids à quelqu'un qui fait une heure d'enseignement, même régulièrement, qu'à quelqu'un qui fait 192 heures ou qui fait 384 heures ou qui est en permanence dans l'Institut. Voilà.

M. le Président : Dans ce cas-là, Madame ROMANA, je vous invite à adresser un courrier au ministère qui a établi le guide électoral dans les universités, parce que c'est ce qui est écrit dans ce guide électoral, donc il n'y a pas de seuil horaire pour les enseignants-chercheurs et les enseignants. Cela vous semble injuste, mais là, ce n'est pas moi qui ai écrit les textes. Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président, la question est surtout... vous dites qu'il n'y a pas de minimum, alors que dans l'Institut d'Urbanisme, il est requis le service complet.

M. le Président : Oui, c'est pour cela que je proposerai, quand on aura fini le débat, de supprimer le mot « complet » de la phrase.

M. HUNEL, MCF : D'accord. Et donc, « régulier », cela veut dire « peu importe le nombre d'heures que la personne fait » ?

M. le Président : C'est quelque chose qui est difficile, effectivement, à apprécier, mais de toute façon, qui ne contredit pas les textes qui existent, donc cela ne rajoute pas spécialement de... ce qui fait foi, de toute façon, à la fin, ce sont les faits, mais je ne vois rien de restrictif, puisque le caractère régulier... si vous voulez, on peut aussi le supprimer parce que cela n'apporte rien de particulièrement mesurable et nécessaire à la phrase. Donc, on peut enlever « régulier » dans ce premier cas et « complet » dans le deuxième, puisque la loi permet à tout le monde de voter, de toute façon, dans les composantes lorsqu'on y intervient. Je parle des enseignants-chercheurs titulaires de l'établissement.

M. HUNEL, MCF : Donc, dans ce cas, c'est « tout enseignant effectuant des heures dans l'Institut est électeur dans l'Institut », c'est cela ?

M. le Président : Voilà. Enfin, « peut l'être », oui, effectivement. Ce n'est pas pareil, c'est « peut l'être » parce qu'on ne peut pas voter dans plus de deux composantes. Donc, si vous intervenez dans trois ou quatre composantes, vous ne pourrez pas voter dans les trois ou quatre. Il faudra en choisir deux. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions, ces corrections étant apportées, puisque Madame la DAI est là, donc est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ?

On va passer au vote. Sur les statuts de l'Institut de la Biodiversité et de l'Écologie, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Donc, un vote unanime.

Et concernant les statuts de l'Institut d'Urbanisme, d'Architecture et d'Aménagement des Antilles, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

c) Charge de mission

M. le Président : Maintenant, je vous présente une charge de mission qui concerne le cabinet de la Présidence. Il s'agit, pour moi, de nommer un conseiller aux Affaires stratégiques parce que nous avons beaucoup de projets importants, nous venons d'en voir deux, il s'agissait des instituts, mais beaucoup de projets que nous menons de façon concomitante, et cela nécessite tout simplement de l'aide et des personnes pour pouvoir suivre ces dossiers auprès de celles et ceux qui sont chargés de leur réalisation. Donc, cette personne viendra, lorsqu'elle sera nommée, assurer le suivi des dossiers importants et stratégiques de l'Université que je voudrais bien lui confier. Est-ce que vous avez des questions ?

M. AUDEBERT : Monsieur le Président, Christophe AUDEBERT. C'est un vote, évidemment, que je rendrai favorable dès lors que cela concerne la stratégie, et je pense qu'il y en a dedans effectivement, mais je suis toujours inquiet, à mi-mandat, de voir que le nombre de charges de mission est toujours accru. Il s'ajoute aux référents et autres vice-présidents qui, à mon avis, en nombre, sauf erreur de ma part, constituent un record dans l'histoire de cet établissement, et j'en viens à ma question : est-ce que des bilans d'activité sont effectués ? Je prends l'exemple d'une vice-présidente RSE qui a été remerciée, est-ce qu'on peut savoir pour quelle raison vous avez remplacé, par exemple, cette vice-présidente ?

M. le Président : Déjà, Monsieur AUDEBERT, vous m'annoncez quelque chose, j'apprends que notre ancienne Vice-Présidente a été remerciée. Donc, c'est une nouveauté, donc cela va être compliqué de discuter de quelque chose que je ne sais pas. Concernant le nombre accru de vice-présidents ou bien de chargés de mission, sur les chargés de mission, je ne pense pas qu'on atteigne un quelconque record de cet établissement. Sur les vice-présidents délégués, en revanche, nous avons un nombre important de vice-présidents, c'est vrai, tout simplement parce qu'on travaille énormément, Monsieur AUDEBERT, et que la réglementation est de plus en plus contraignante et qu'il faut de plus en plus de personnes en charge des

différentes missions qui sont dévolues aux établissements d'enseignement supérieur. Et si vous regardez les établissements de notre taille, vous verrez qu'on n'est pas du tout en deçà des quantités, des nombres, des normes en termes de chargés de mission ou de vice-présidents délégués, pas du tout. Là où nous dépassons les normes, c'est sur nos vice-présidents statutaires, effectivement, mais ce sont nos statuts, donc nous avons plus de vice-présidents statutaires que les autres universités, mais nous ne sommes pas du tout au-dessus, ce qu'il faut réaliser c'est que l'Université des Antilles est au travail, et donc là, cela se manifeste notamment par plus de personnes en responsabilité au travail pour cet établissement, et je pense que nous avons déjà beaucoup de résultats qui prouvent que nous travaillons. Nous ne sommes pas là juste à nous octroyer les uns, les autres, des titres, mais nous travaillons. Voilà.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce document précisément ? Pas de question, donc je vais le soumettre à votre approbation. Sur cette charge de mission « conseiller Affaires stratégiques – cabinet du Président », qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

d) Conventions

M. le Président : Nous en venons aux conventions. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions sur une ou plusieurs des conventions qui vous ont été présentées ? S'il n'y a pas de question... Oui, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. Toujours un peu ma même remarque sur les conventions, parce que nous allons signer beaucoup de conventions qui sont des formations par apprentissage, et encore une fois, je ne vois jamais le sigle du BFCA (Bureau de la Formation Continue et de l'Apprentissage) et en fait, je ne vois pas très bien le rôle de ce Bureau sur les conventions où les formations sont ouvertes par apprentissage, et du coup, cela m'amène à la question : est-ce qu'on pourrait avoir un état d'avancement de ce Bureau de formation continue et apprentissage qui a l'air... j'ai l'impression qu'il est un peu fantôme. Donc, est-ce qu'on pourrait avoir un état d'avancement de ce Bureau ?

M. le Président : C'est vraiment très embêtant pour les collègues qui travaillent avec beaucoup d'ardeur au sein des deux BFCA, de Martinique et de Guadeloupe, de dire qu'ils sont dans un service fantôme, puisque je n'ai pas l'impression, quand je les vois parfois arriver à 6 h 30 du matin, en tout cas, pour le Pôle Guadeloupe, qu'il s'agisse de fantômes, mais bien de personnes, d'êtres humains et de collègues qui travaillent et qui rendent un grand service à l'établissement. Nous sommes en train, et là aussi, il fallait peut-être être attentif ou attentive à l'ordre du jour, nous allons parler de la création d'un CFA, me semble-t-il, donc c'est dans les Affaires pédagogiques, donc ce qui revient aussi à parler d'apprentissage, et pour l'instant, l'Université n'ayant pas de CFA, son implication, en effet, demeure limitée en termes d'apprentissage ou de formation en alternance.

Ensuite, nous sommes dans une progression raisonnée et raisonnable, c'est-à-dire que nous n'allons pas tout bousculer et détruire ce qui existe. Nous avons des IUT et une faculté de Médecine qui sont très performantes, en tout cas, très à l'aise dans le domaine de l'apprentissage, et il n'est pas question pour nous de les arrêter dans leur élan sous prétexte que nous sommes en train de nous structurer. Donc, on se structure, on discute avec les différents partenaires, et il n'y a pas de service fantôme, mais vous pourrez toujours interroger le Pôle sur ces questions, puisque ce sont des services polaires, dont il est question quand on parle de BFCA. Est-ce qu'il y a des questions sur l'une ou l'autre des conventions ou une remarque ? Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Monsieur HUNEL. Monsieur le Président, sur les conventions « MBFA », je vois qu'il y a une convention de régularisation des années 2022-2023 et 2023-2024, et il y a une convention uniquement pour le Master 1 pour 2024-2025. Alors, ma question est la suivante : est-ce que c'est une annonce de la

fermeture de la mise en place de cette formation, puisqu'il n'y a pas de convention pour le Master 1 en 2024-2025 ? Il y en a uniquement pour le Master 2. Telle est ma question.

M. le Président : La réponse est très simple, Monsieur HUNEL. Il s'agit ici d'entériner – ou pas – des propositions du Conseil de Pôle auquel vous participez, je suis sûr, avec assiduité, et donc, la politique en matière de formation du Pôle Martinique relève bien sûr de la CFVU du Pôle Martinique, mais aussi, du Conseil de Pôle de Martinique. Donc, cette stratégie d'ouverture ou de fermeture de telle ou telle formation, je pense, doit être discutée de façon privilégiée au sein du Conseil de pôle. Encore une fois, dans mes propos liminaires, je parlais de construction, donc il n'est pas, pour ma part, question de détruire quoi que soit, d'arrêter quoi que ce soit, et si l'UFR, la Faculté de Droit et d'Économie de la Martinique propose des formations innovantes et utiles au territoire martiniquais, il est évident qu'il faut soutenir ces formations si elles répondent à un besoin des étudiants et du territoire. Donc, il n'est pas question, pour moi, d'aller à l'encontre du développement des formations sur le Pôle Martinique. Mais maintenant, la question que vous posez, vous devez la poser en Conseil de pôle, puisque c'est à ce niveau de responsabilité... Moi, je ne peux pas créer de formation au niveau de l'Université, donc il faut bien que cela remonte des UFR et du Conseil de Pôle. Mais en tout cas, moi, je suis en lien avec le Doyen de la Faculté de Droit et d'Économie, donc je pense qu'il n'y a pas d'inquiétude majeure à avoir sur ces questions. Mais effectivement, nous régularisons une situation parce qu'il y a eu des manquements. Il y a eu des dysfonctionnements au niveau de la Faculté de Droit et d'Économie qui nous ont amenés à avoir des formations ouvertes, alors que les conventions n'étaient pas signées avec la CCI de Martinique, et c'est un vrai problème. On ne peut pas ouvrir des formations alors qu'on n'a pas de convention de partenariat signée avec un partenaire, qui est indispensable, puisque là, il s'agit d'un CFA et donc, de formation en alternance. Voilà. L'idée est de corriger ce qui n'a pas été bien fait, et non pas de détruire ce qui fonctionne. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Oui, Monsieur le Président, moi, je suis très content de vous l'entendre dire, et que, surtout, certains administrateurs entendent vos propos que vous avez cette volonté de faire fonctionner, d'améliorer ce qui fonctionne déjà. Et dans ce sens, je vois qu'on ouvre aussi beaucoup de formations. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir, à un moment donné, une espèce de bilan de l'ouverture de ces formations, parce que chaque fois, on vote, mais on n'a jamais de retour. À un moment donné, est-ce que, à un des conseils, il ne serait pas intéressant d'avoir une espèce de bilan, de retour de l'ouverture de toutes ces formations ?

M. le Président : Là aussi, les CFVU, Monsieur HUNEL, sont compétentes pour ce qui est de cette proposition et aussi du bilan en termes de pédagogie, puisque là, c'est ce dont il est question. Nous n'avons pas à nous prononcer en Conseil d'administration sur des contenus pédagogiques, mais il y a un impact financier à ces conventions, donc les bilans que vous pourrez avoir seront des bilans financiers, mais qui seront réalisés, très certainement, par les conseils de Pôle, puisqu'il s'agit de formations, pour la plupart, qui relèvent des pôles universitaires de Martinique ou de Guadeloupe.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. Concernant la remarque de Monsieur HUNEL, je pense que même si, effectivement, le côté pédagogique relève de la CFVU, c'est bien évidemment le cas, je pense que nous, en Conseil d'administration... parce que c'est vrai qu'on ouvre beaucoup de formations, nous, beaucoup de formations par apprentissage. Chaque CA, on a voté des conventions nouvelles et donc, sa remarque de demander finalement quel est le bilan de ces formations, combien au bout d'un an, de deux ans d'exercice, combien d'étudiants, quel est le placement, je pense que cela relève quand même du Conseil d'administration, puisqu'on nous demande de voter des conventions. Donc, cela ne me choque pas qu'on ait effectivement un retour, un peu, de ce qui a été élaboré.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Oui, allez-y, Madame GABOURG.

Mme GABOURG, étudiante pôle 972 : Pas de question, juste, j'ai lu la convention et je voulais dire que je la trouve très intéressante. J'espère que c'est le début d'une longue collaboration avec l'Université d'Haïti et que cela pourra en fait nous ouvrir, notamment, pour les étudiants, de nouveaux parcours, etc. Je trouve que c'est excellent et j'espère vraiment que cela va prospérer dans le temps.

M. le Président : Merci beaucoup de cette remarque, Madame GABOURG. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On va passer au vote sur l'ensemble des conventions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

e) Modification de la délégation de pouvoir consentie au président de l'UA

M. le Président : Le point suivant concerne une proposition de modification de la délégation de pouvoir consentie au Président de l'Université. Il n'y a pas de changement majeur avec la précédente délégation de pouvoir, mais quand même des ajustements pour s'ajuster au fonctionnement de l'établissement, et principalement, en ce qui concerne la recherche, c'est-à-dire permettre une action un peu plus fluide et que les subventions que nous recevons puissent être signées dans des délais raisonnables, et c'est pour cela que nous avons... Si le montant, pour ce qui concerne les conventions de dépense de l'Université, n'a pas été changé, il est resté à 150 000 €, en ce qui concerne les recettes, je souhaite pouvoir bénéficier d'une délégation de pouvoir me permettant de signer, non plus jusqu'à 150 000 € lorsque l'Université perçoit de l'argent, mais 300 000 € pour éviter de convoquer un Conseil d'administration en urgence parce que nous avons une convention qui doit être signée urgemment pour respecter des délais que nous ne maîtrisons pas.

Sinon, il y a aussi eu un ajout concernant des exclusions qui ne sont pas être prises en compte par la convention, c'est le « 5.1 », et ce sont des champs qui sont exclus du champ d'application de la délégation, notamment, le contrat d'établissement que je ne peux pas signer sans le CA, les emprunts, la création de filiales ou de fondations, l'acquisition, les cessions immobilières, etc. Ce sont des choses que je ne peux pas signer, que je ne signerai pas sans l'aval du Conseil d'administration, dont il convenait de les préciser et de les mentionner clairement dans cette délégation de pouvoir. Donc, je vous laisse la parole si vous avez des questions ou des remarques. Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Oui, Monsieur le Président. Je trouve qu'il y a un petit problème – je dirais – de rédaction de cette délégation parce que les titres 2 et 3 précisent bien : « délégation de pouvoir relative à l'approbation » et donnent le descriptif, alors que quand on arrive aux titres 4, 5 et suivants, il n'y a pas de phrase introductive et c'est directement « financière », et puis, cela continue. Je pense qu'il serait nécessaire d'harmoniser le document et de mettre partout la partie « verbe », je dirais, qui donne délégation « pour » en matière financière et lister « délégation en matière d'emploi ». Parce que là, on ne sait pas finalement si on nous donne délégation ou pas.

M. le Président : En fait, les derniers titres sont des titres totalement standards, les derniers chapitres qui ont été repris tels quels. Donc, je ne sais pas s'il est vraiment nécessaire, vu leur taille, d'alourdir le titre dans la mesure où il y a très peu d'*items* à chaque fois, mais bon. Madame la DGS, oui.

Mme LOPEZ, DGS : Non, là, c'est une présentation, en fait, plus sur le fond que sur la forme, puisque, après, on a des modèles types en ce qui concerne les délégations de signature. Donc, elle sera faite conformément aux autres délégations de signature. Là, c'est vraiment... on se prononce sur le fond.

M. HUNEL, MCF : Je pense qu'on pourrait corriger le document et le mettre en harmonie pour tous les titres. C'est une suggestion.

M. le Président : Très bien. Non, mais il n'y a pas de difficulté à cela, Monsieur HUNEL. Franchement, il n'y a aucune difficulté, c'est de la forme. Encore une fois, comme l'a dit Madame la DGS, ce qui est important, c'est le fond. Et ensuite, le document qui sera écrit, finalisé, va respecter l'ensemble des *items* qui auront été votés. Et on pourra effectivement améliorer la présentation et la rendre plus cohérente. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Bien. Je vous propose qu'on passe au vote sur cette proposition de modification de la délégation, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

f) Modification du règlement intérieur du CSA

M. le Président : Enfin, on vous propose, dans ce chapitre, une modification du règlement intérieur du Comité Social d'Administration. C'est une simple modification qui a donc été validée au CSA d'établissement et en formation, également, spécialisée, qui a été construite avec les membres du CSA et qui concerne simplement les visites de terrain. Il faudrait que je retrouve l'article, je ne sais pas si Madame la DAIJ peut me dire de quel article il s'agit exactement. 5.2, très bien. Donc, il s'agit simplement, en attendant que je retrouve le lieu exact de la modification, concernant les visites de terrain, de préciser quel est le périmètre d'action du CSA d'établissement, puisque nous avons, en formation spécialisée, trois CSA, deux CSA au niveau des pôles et un CSA d'établissement. Et donc, pour les visites de terrain, il s'agit de ne pas créer de confusion. Et donc, les services centraux, les services transversaux relèvent du CSA d'établissement, bien entendu, pour tout ce qui est visite de terrain et les règlements intérieurs qui seront votés au niveau des pôles pour préciser le périmètre d'intervention de chaque CSA de pôle en matière de visite de terrain. Alors, c'est le 6.5. C'est à la page 15 et c'est juste le premier paragraphe qui dit la chose suivante, c'est ce qui a été ajouté : « Les membres de la formation spécialisée – il y a une petite coquille à « spécialisée » qu'on va corriger – peuvent procéder à des visites de terrain. Ces dernières, dans le cadre de la formation spécialisée « établissement », s'opèrent au sein des services communs et transversaux de l'Université des Antilles. ». Voilà, c'était pour clarifier les choses par rapport à notre situation particulière. Est-ce que vous avez des questions sur ces deux lignes qui ont été rajoutées et votées en CSA ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. Peut-être, juste une remarque, mais qu'on fait régulièrement. Les textes, ici, sont assez longs, il y a beaucoup de documents en Conseil d'administration. Donc, quand on refait passer un texte en CA, est-ce qu'il ne serait pas possible, pour nous aider quand même, de savoir qu'est-ce qui a été modifié ? Voilà, peut-être le surligner, je ne sais pas, mais pour nous aider, sinon on lit tout le document et c'est vrai que c'est pénible.

M. le Président : Non, c'est tout à fait... C'est une remarque que je retiens particulièrement. Donc, effectivement, il aurait été plus efficace de surligner la partie qui a été rajoutée. Donc, est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur ce point ou sur cette ligne ?

Donc, on va passer au vote pour cette modification du CSA d'établissement, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Donc, la modification est adoptée.

4) Affaires financières

a) Budget rectificatif n°1

M. le Président : Je cède la parole à Monsieur le Directeur des Affaires financières, puisque nous arrivons au chapitre « Affaires financières », concernant le budget rectificatif numéro 1. Monsieur SUBITS, c'est à vous.

M. SUBITS, DAF : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je vais vous présenter le budget rectificatif numéro 1 de 2024, et on va commencer par les principales modifications. Vous n'êtes pas obligé de relire tous les documents. Vous avez, sur cette *slide*, les principales modifications. Dans les principales

modifications, nous avons la notification ministérielle, la STSP, que nous avons reçue en mars, la notification initiale, avec plus 200 000 € sur 98 000 000 € au total. Nous avons mis à jour aussi les données comptables : fonds de roulement, trésoreries, au 31 décembre de l'année 2023, suite au vote du compte financier 2023 en mars dernier. Nous avons ajouté beaucoup de conventions pluriannuelles, on le verra tout à l'heure, qui ont un impact significatif sur le résultat de l'exercice. Nous avons une fongibilité de 1 500 000 € non fléchée, et une fongibilité de 100 000 € fléchée pour le 3PE, qui est, et il faut le signaler, en baisse de 25 % par rapport à 2022. Un prélèvement sur fonds de roulement total, incluant, du coup, celui qui avait été déjà réalisé au budget initial de 6 500 000 €, et la production du tableau 8 de ligne budgétaire de la GBCP, qui n'avait jamais été produit auparavant, qui correspond aux recettes fléchées que l'on verra tout à l'heure, et qui inclut pour cette année, et qui sera développé les exercices suivants, la CVEC et la taxe d'apprentissage. Alors, les tableaux sont les suivants :

- on a le tableau 1 pour les autorisations d'emploi, avec un plafond « État » à 984 ETPT, nous respectons le plafond « État » dans ce tableau 1,
- les autorisations budgétaires pour le tableau 2, avec un déficit budgétaire qui est sensiblement réduit par rapport au budget initial, puisque nous avons un déficit de plus de 12 000 000 € au budget initial, il a été divisé par deux, quasiment, pour arriver à 6 700 000 €. Cela s'explique principalement par les fortes recettes pluriannuelles que nous avons reçues, le Président en a mentionné une dans ses propos liminaires, les 4 800 000 € obtenus par les services du Patrimoine,
- le tableau 3, pour information : le détail des recettes et des dépenses de ce budget,
- le tableau 4 : l'équilibre financier qui est respecté pour ce budget rectificatif,
- le tableau 5 : comme d'habitude, il n'y a qu'une seule opération, l'aide à la mobilité internationale,
- tableau 6 : le résumé des tableaux précédents, nous indique, là, ce sont les principaux changements de ce BR, une CAF et un résultat de l'exercice fortement positifs, qui s'explique principalement par les recettes pluriannuelles que nous encaissons, que nous prévoyons d'encaisser cette année, mais qui seront dépensées, presque comme l'immobilier par exemple, sur les années suivantes,
- et nous avons aussi les tableaux 7, 8 et 10 pour information. Le tableau 8 : les recettes fléchées avec la CVEC et la taxe d'apprentissage,
- et le tableau 9 : les PPI, et principalement le tableau immobilier, qui a été fortement modifié suite aux crédits nouveaux reçus.

Donc, si vous avez des questions, je vous écoute.

M. le Président : Auriez-vous des questions ? Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Oui, dans une certaine jeunesse, à l'Université, on faisait le BR 1, généralement au niveau du mois de mars. Là, on arrive en juin, et certains collègues m'ont fait remarquer, notamment au niveau de la Recherche, que des conventions qu'ils avaient signées ne pouvaient pas être inscrites, et puis, ils ne pouvaient pas commencer les dépenses. Je voulais savoir ce qui amène à ce qu'on fasse le BR 1 en juin, et qu'on n'arrive pas à le faire plus tôt. Juste, c'est une question.

M. SUBITS, DAF : On peut répondre. Il y a plusieurs réponses à cette question. La première, c'est le calendrier de diffusion du ministère et les notifications ministérielles, parce qu'on a reçu la notification initiale, je veux dire, initiale de 2024, mi-mars. Donc, il était impossible de faire un budget avant de recevoir la notification initiale du ministère., sachant qu'il faut à peu près, minimum, un mois et demi pour préparer un budget :

trois semaines pour laisser aux composantes le temps de faire les remontées, une à deux semaines pour faire le pré-CA et échanger avec les rectorats, et après, effectivement, diffuser les documents pour vote au CA. Donc, il faudrait qu'il y ait un CA, on pourrait le faire quelques semaines plus tôt, ce serait possible en fonction des dates des conseils d'administration, mais en mars, ce n'est plus possible. Sinon, cela reviendrait à faire un BR 2 en juillet, avec la notification ministérielle à prendre en compte et avec d'autres éléments, puisque si on le fait en mars, on ne peut pas non plus prendre le fonds de roulement et la trésorerie, qui ne sont pas encore votés, puisqu'on n'a pas encore voté le compte financier, puisqu'on le vote mi-mars.

M. le Président : Merci, Monsieur le Directeur. Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Mme ROMANA, PR : Oui, Laurence ROMANA. Pour comprendre un peu, parce que c'est vrai que... je pense que, aussi bien sur le Pôle Guadeloupe que sur le Pôle Martinique, au niveau de la recherche, c'est vrai que c'est très compliqué parce que, je rappelle que nous, on inscrit nos conventions, donc je crois que c'est en novembre, c'est cela, pour faire le budget initial. On va compter : novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai. Cela fait sept mois, sept mois où si, par hasard, on a une convention « recherche », même annuelle ou pluriannuelle, on n'arrive pas à l'inscrire avant juin, finalement, et donc, c'est une vraie difficulté, et je vois apparaître aussi, dans le rapport, le Commissaire aux comptes avait bien dit qu'il y avait de petites difficultés pour les remontées des subventions et tout cela. Mais évidemment, si les chercheurs ne peuvent pas utiliser les ressources pour mener leurs recherches avant juin, il est évident que le taux d'exécution du projet « recherche » et de la convention va en pâtir. Donc, c'est vrai que là, il y a une vraie difficulté, moi, je comprends la difficulté financière ou comptable, j'avoue que je ne connais pas trop la différence, mais en tout cas, pour les chercheurs, c'est une vraie difficulté. Alors, peut-être, mettre un BR intermédiaire, je ne sais pas, parce qu'avant, effectivement, il y avait trois BR quand même. On avait un BR 1 en mars, on devait avoir un BR 2, de souvenir, en juillet, et puis, le BR 3 qui était un BR 3 technique. Et je ne vois pas comment... On sera toujours en difficulté si on fait ce BR 1 aussi tardivement, donc il faut qu'on arrive à trouver une solution, je pense.

M. SUBITS, DAF : Alors, petite précision, si vous me le permettez. Pour les dates, le Président pourra voir, effectivement, pour les conseils d'administration, pour éventuellement avancer de quelques semaines, mais on ne pourra pas avancer de trois mois. Et pour la recherche et les conventions de recherche, donc je pense qu'une convention de recherche ne se fait pas, effectivement, en deux jours, même si elle peut prendre du temps pour être signée, on a, depuis 2020, autorisé la possibilité de mettre au budget une convention qui n'est pas signée et qui sera débloquée en termes de dépenses quand elle sera signée. Donc, cela laisse quand même un petit peu de marge. Alors, oui, si elle arrive pile au mois de février et qu'elle est signée au mois d'avril, oui, il y a un ou deux mois où, effectivement, on peut avoir une petite latence, mais il n'y a pas sept mois, normalement, d'attente, puisqu'on a mis des dispositifs en place pour, justement, faciliter le travail des enseignants-chercheurs.

M. le Président : Merci, Monsieur le Directeur. Avez-vous d'autres remarques ou questions ?
Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Les interrogations des collègues administrateurs portaient sur le temps du BR. Mon intervention touche plutôt la tonalité du BR, puisque effectivement, et je prendrais deux exemples à l'affût, on a toujours l'impression que le BR et son budget primitif tiennent un discours... on peut comprendre c'est un exercice de style qui s'impose en la matière, mais, un discours toujours unilatéral, lisse, d'autosatisfaction. Or, il faut généralement plonger dans des éléments extérieurs, des documents extérieurs, pour voir davantage la complexité et surtout la nuance, sans y voir nécessairement les éléments négatifs, mais au contraire, des éléments davantage de projection. Je prends deux exemples : il est indiqué dans les éléments de langage de nature politique du rapport de présentation, par exemple, sur la transition et la sobriété

énergétique de l'établissement qui ne sont pas, mais qui demeurent une priorité, c'est dire ainsi, lorsqu'on se plonge dans des documents externes, prenons, par exemple, le rapport de la Cour des comptes, qui n'est pas général, puisqu'on le recherche, celui-là, mais qui est thématique sur la transition énergétique, on y trouve en revanche des éléments diamétralement opposés, il y a des cotations chiffrées. Ces cotations chiffrées remontent, pour certaines d'entre elles, à 2017, vont jusqu'en 2023, et on observe souvent, effectivement, qu'il y a quand même des choses qui sont plus nuancées. Des cotations chiffrées à zéro, je ne pense pas qu'on puisse considérer que c'est une priorité.

Mais j'en viens au deuxième exemple, qui est beaucoup plus important encore, à mon sens, puisqu'on est dans le giron financier. Vous avez, par exemple, un rapport de la Rectrice qui est rendu, à ma connaissance, pour la première fois. C'est normalement un rapport annuel qui doit être rendu, je n'ai pas trouvé ceux qui précédaient. Ces rapports sont intéressants parce qu'ils permettent de voir de façon plus nuancée les demandes, les exemples d'incohérences partielles qui peuvent être identifiés, et même s'ils indiquent effectivement qu'il y a des éléments de progrès qui sont notables, ils indiquent aussi leurs demandes. J'en reviens à ma question, par exemple, faute d'orientation politique, est-ce que la demande de projection d'un dialogue stratégique sur trois ans pour disposer, comme ils disent, une réelle trajectoire pluriannuelle financière et de masse salariale, est-ce que cela, on peut en avoir l'esquisse ? Est-ce que cela ferait l'objet, peut-être, d'un document synoptique qui nous permettrait de comprendre un petit peu quelle est cette trajectoire pluriannuelle ? Vous voyez, par exemple.

M. le Président : Je rappelle que nous parlons du budget rectificatif et non pas du budget initial. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou interventions sur ce sujet ? Non ? Monsieur le DAF. Oui, Laurence ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. AUDEBERT, BIATSS : C'était une question, Monsieur le Président.

M. le Président : Et je vous ai répondu, Monsieur AUDEBERT, que nous parlons du budget rectificatif et pas du budget initial.

M. AUDEBERT, BIATSS : Oui, et alors ?

M. le Président : Et vos propos, pour ce que j'en ai compris, parce que je ne peux pas prétendre avoir compris tout ce que vous avez pu avancer comme éléments, et je ne pense pas être le seul non plus, relevaient pour une partie du budget initial et de sa préparation et là, nous sommes au budget rectificatif, donc telle est ma réponse. Et donc, si Madame ROMANA venait se faire l'écho de votre prise de parole, je la prie surtout de ne pas reprendre cette intervention, et je vous dis que moi, ma réponse, c'est que nous sommes au budget rectificatif numéro 1. Monsieur le Directeur des Affaires financières, nous devons voter un certain nombre de tableaux.

M. SUBITS, DAF : On peut voter l'ensemble de la liasse effectivement, donc, les tableaux 1, 2, 4, 6 et 9. Tout à fait.

M. le Président : Très bien. Donc, nous allons voter sur l'ensemble de ces tableaux. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

b) Attribution exceptionnelle de prix pour les étudiants

M. le Président : Deuxième point de ce chapitre « Affaires financières » : l'attribution exceptionnelle de prix pour les étudiants, Monsieur le Directeur des Affaires financières.

M. SUBITS, DAF : Tout à fait, nous avons deux projets, un projet sur le Pôle Guadeloupe pour récompenser les étudiants dans le cadre d'un projet « Village olympique ». Il s'agit de récompenser, dans 11 disciplines, les deux premiers de chaque discipline plus un prix du public, ce qui correspondrait à attribuer à des étudiants 34 bons « cadeaux » au total, ces bons étant non cumulables, on le précise, et un deuxième projet pour les journées de la recherche, cette fois-ci, cela concerne les pôles Guadeloupe et Martinique, pour distribuer au total 14 bons « cadeaux », sept sur chacun des deux pôles.

M. le Président : Très bien. Cette demande est exceptionnelle parce qu'effectivement, les collègues qui ont organisé ces événements ont été un peu pris de court, mais à l'avenir, nous ne voterons plus ce type de sujet d'attribution de bons « cadeaux » pour les étudiants. Donc, il faudra que les organisateurs de manifestations puissent solliciter des sponsors ou des mécènes pour pouvoir récompenser leurs étudiants, ou en tout cas, trouver d'autres solutions que l'attribution de bons « cadeaux ». Mais là, il faut bien que les choses fonctionnent. Donc, exceptionnellement, je demande au Conseil d'administration de bien vouloir voter sur ce point afin que nos étudiants soient récompensés. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Allez-y.

Mme ROMANA, PR : Juste pour information, les bons ne peuvent pas être pris sur les fonds CVEC si jamais ce n'est pas possible ? C'est une question.

M. SUBITS, PR : Là, pour information, on utilise le reliquat des bons « cadeaux » qu'on distribue à Noël. Donc, en fait, ils ne nous coûtent rien, on les a déjà achetés.

M. le Président : Je ne sais pas si les fonds CVEC peuvent contribuer à ce type d'action, mais je n'en suis pas sûr du tout. Je pense que ce type de procédure n'est pas éligible aux fonds CVEC selon moi. Bien. Non, mais les organisateurs peuvent toujours solliciter Madame la Directrice de la DEVE, ainsi que le chargé de mission, le Professeur CALIF, qui s'occupe de la CVEC, mais à mon avis, cela ne passera pas. Voilà.

Je vous propose de voter pour ces deux attributions, en faveur des étudiants, de bons « cadeaux ». Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci pour nos étudiants.

5) Affaires ressources humaines

a) Organisation du temps de travail des personnels BIATSS

M. le Président : Nous passons aux Affaires « Ressources humaines » avec un premier point qui concerne l'organisation du temps de travail des personnels BIATSS.

M. COLONNETTE, étudiant pôle 971 : Excusez-moi, Monsieur le Président, je tenais juste à remercier le Conseil d'administration pour ce vote pour les étudiants, puisque, encore une fois, ce « Village olympique » a été une réussite. C'était la première édition avec l'ensemble des étudiants. Cela a été fait très rapidement. Cela faisait longtemps que cela a été travaillé par notre VP de Pôle, Ethan RINALDO, et l'ensemble de l'équipe du Pôle Guadeloupe. Et encore une fois, cela a été une réussite parce que cela a été compliqué, déjà, d'avoir le gymnase par rapport à toutes les difficultés qu'on rencontre sur les conventions et puis aussi, la dynamique olympique des différentes structures extérieures. Et franchement, les étudiants ont été ravis de cet événement et cela a été juste incroyable. Donc, encore merci pour eux et merci de la part de notre Vice-Président étudiant, qui avait travaillé ce projet.

M. le Président : Merci, Monsieur COLONNETTE, pour vos remerciements adressés au VP étudiant et au Pôle Guadeloupe.

Nous passons à ce projet de note relatif à l'organisation du temps de travail des personnels BIATSS. Est-ce que vous auriez des questions ou des remarques sur ce document ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Une seule question : quand est-ce que le bilan sur le télétravail sera rendu ? J'ai cru comprendre, effectivement, que cela serait à l'issue, forcément, de la période. Est-ce que cela serait au CA, immédiatement, de la rentrée ?

M. le Président : Madame la Directrice générale des services, je crois que vous avez... Sans avoir une date nécessairement précise, mais une période en tout cas.

Mme AURORE, VP CFVU : Oui, nous avons dit, comme nous l'avons mis en place en fait en janvier, on s'était donné six mois pour avoir suffisamment de recul, effectivement. Mais, on ne l'a pas oublié.

M. le Président : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Non.

Donc, nous allons passer au vote sur cette note. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci.

b) Calendrier de fermeture de l'université au titre de l'année 2024/2025

M. le Président : Nous passons au calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année 2024-2025. Est-ce que vous avez des questions sur ce document ? Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : On y voit qu'on revient effectivement aux anciennes dispositions laissant aux personnels la liberté de prendre ou pas les congés selon la volonté tout au long du mois de juillet. C'est un choix qui rencontre mon approbation, puisque, effectivement, je pense qu'il est guidé par des soucis purement opérationnels, notamment dans la gestion des inscriptions étudiantes. Mais c'est moins l'affirmation d'une bienveillance envers nos personnels BIATSS, car le nombre de congés imposés demeure élevé. Et on se rappelle, toutes et tous, cette note, que je qualifierais peut-être d'illégale de votre part, critiquant et discriminant l'épargne des jours sanctuarisés dans le CET par les collègues. Je regrette donc, effectivement, qu'il n'y ait pas, par exemple, au retour des congés de 2025, une liberté un peu plus grande dans le retour avant septembre, c'est sûr, pour être prêt pour la rentrée, mais peut-être pas aussi éloignée. C'était plus une remarque qu'une question.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ?

Donc, je vous propose qu'on passe au vote sur ce calendrier de fermeture. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Donc, vote unanime. Merci beaucoup.

c) Chaîne de validation des processus RH en matière de recrutement

M. le Président : Nous passons au troisième point de ce chapitre « Ressources humaines » qui concerne la chaîne de validation des processus RH en matière de recrutement. Il y a une note d'accompagnement et un tableau. Est-ce que vous auriez des questions sur ce point ? Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. D'abord, je vous remercie pour la note d'explication parce que cela clarifie effectivement les choses et c'est très bien, par contre, j'avoue avoir passé un certain temps sur ce tableau parce que j'estime que c'est un point crucial, trop souvent, des fois, des postes sont retoqués parce qu'on n'a pas suivi la procédure, mais si la procédure n'est pas clairement établie, c'est vrai que cela laisse des interprétations diverses.

J'ai plusieurs questions : d'abord, avant, au niveau des départements, on avait des commissions *ad hoc*. Maintenant, il me semble que la commission *ad hoc* ne s'appelle plus commission *ad hoc*, mais s'appelle CoSEC. Voilà, c'est une remarque, c'est juste que je voulais savoir si je ne me trompe pas.

Puis, après, quand on regarde le tableau, je vais prendre les enseignants-chercheurs, je vais commencer par là parce que j'ai plusieurs remarques. Les enseignants-chercheurs, donc on voit bien que la publication et le profil des postes, cela part par le Département, Conseil de laboratoire, Conseil plénier, et puis, après, cela remonte les instances. C'est la publication et le profil de poste.

Maintenant, le recrutement. À ma connaissance, le recrutement, quand on recrute un enseignant-chercheur, il parle et il passe évidemment par une commission par le COS. C'est vrai que, là, dans le recrutement, je ne vois pas apparaître le COS parce que le COS, il est en ligne, il n'est pas en colonne. Donc, c'est vrai que là, je suis un peu perdue, du coup, dans le tableau, alors que le CoSEC est en colonne, puisque le CoSEC fait partie d'une instance qui valide le recrutement, mais le COS, lui, est en ligne. Donc, du coup, si on regarde le recrutement, il est validé uniquement au niveau du cadre restreint, on ne voit pas les autres instances. Donc, cela, c'est ma première remarque pour les enseignants-chercheurs.

Ma deuxième remarque pour les BIATSS, et j'y tiens, c'est que je rappelle qu'un BIATSS, il peut travailler aussi bien en enseignement, il peut ne travailler qu'en recherche, il peut être un BIATSS des services centraux, donc, leurs attributions sont complètement différentes. Et il me semble très hasardeux et très dangereux, d'ailleurs, un BIATSS qui est au laboratoire, que le Conseil de laboratoire n'ait pas à donner son avis, un BIATSS qui n'est qu'en enseignement, que le Conseil départemental n'ait pas à donner son avis. Et quand je vois que, par exemple, les personnels du second degré qui font de l'enseignement, le Département donne son avis, je me dis, il n'y a pas deux poids deux mesures, un BIATSS, c'est quand même aussi un élément important dans un département, c'est un élément important dans un laboratoire. Donc, j'aurais aimé qu'on fasse un peu le *distinguo* sur les BIATSS et puis, après, pour le poste, là, j'avoue que le tableau est très compliqué à comprendre. C'est un bel effort, et je remercie Madame la DRH de l'avoir fait, mais j'avoue ne pas comprendre certaines choses.

M. le Président : Madame ROMANA, sur la présentation du tableau, effectivement, pour les enseignants-chercheurs, on a une présentation en ligne et en colonne, c'est une matrice, et on lit les choses dans l'ordre, donc de haut en bas et de gauche à droite, et normalement, on ne peut pas se tromper sur la chronologie des événements. Vous avez bien compris que les commissions *ad hoc*, ce qui est un terme qui ne renseigne en rien de l'utilité et de la fonction de ces commissions, ont été renommées effectivement en CoSEC. Ce sont des commissions qui sélectionnent des enseignants contractuels, donc des CoSEC, tout simplement.

Et puis, pour les BIATSS et les enseignants, il ne vous a pas échappé que la réglementation n'est pas du tout la même, et donc, que les contraintes ne sont pas les mêmes non plus dans les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs, des enseignants ou des personnels administratifs et techniques. Donc, c'est pour cela que nous n'avons pas les mêmes étapes, puisque la réglementation n'est pas la même. Donc, vous comprenez que pour les enseignants-chercheurs, nous avons, je crois, 11 instances qui doivent se tenir, depuis les départements jusqu'au Conseil académique restreint, lorsque vous recrutez un enseignant-chercheur. Ce n'est pas le cas pour un BIATSS. Donc, voilà. Cela justifie que la partie « BIATSS » ne soit pas la copie conforme de la partie « enseignants-chercheurs » ou « enseignants », puisque les procédures sont totalement différentes, et il appartient à chaque doyen de discuter avec ses départements et ses laboratoires pour ces questions de recrutement « BIATSS » et de soumettre ensuite les éléments au Conseil d'UFR. Oui, Monsieur le Doyen, Professeur ZAHIBO.

M. ZAHIBO, doyen SEN : Bonjour. Je voulais juste vous préciser qu'en fait, l'ancienne validation s'accompagne d'une note d'accompagnement qu'il est important de lire.

M. le Président : Effectivement. Merci, Monsieur le Doyen. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ?

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président, peut-être que je ne sais pas, après, je ne vais pas dire que ma collègue se soit mal exprimée ou pas suffisamment exprimée, mais moi, si j'ai bien compris, en lisant le tableau, dans la chaîne de recrutement des enseignants-chercheurs, il y a une étape de validation qui est le COS. Et je trouve que dans ce tableau-là, il manque le COS en colonne, parce que le COS qui est mis en ligne, là, c'est la validation du COS, c'est-à-dire la nomination des personnalités qui sont dans le COS. Mais dans le processus de recrutement, avant le CAC, il y a le COS. Et je pense que cela manque dans le tableau en colonne. C'est juste cela. Si, en tant que bon informaticien, j'essaie de lire la matrice dans les deux sens...

M. le Président : Oui, mais alors, « comités de sélection », oui, on pourrait le rajouter effectivement aussi en colonne quand on l'a composé, mais n'est pas une structure interne de l'établissement. C'est une structure qui n'est pas interne, d'une part, et qui n'est pas pérenne, contrairement aux autres structures qui sont présentes, qui sont des structures qui ont un statut, soit des Conseils, des instances, ou alors, des UFR.

M. HUNEL, MCF : On peut la mettre dans une autre couleur pour l'exprimer, mais je pense que c'est clair, cela montre la chaîne de validation.

M. le Président : Je pense que les textes sont clairs, et comme l'a dit le Doyen ZAHIBO tout à l'heure, il y a aussi une notice d'accompagnement, donc je ne pense pas qu'il y ait d'ambiguïté, sûrement pas sur les comités de sélection et le fait qu'ils se tiennent, mais cela est indépendant des UFR, du CA, du CAC, du Président, c'est le comité, ils ont un président, ils sont nommés, une fois qu'ils sont nommés, ils travaillent, donc on n'a pas à s'immiscer dans les travaux des COS, donc ils n'ont pas spécialement à apparaître ici, sachant que leurs travaux sont examinés, effectivement, en CAC restreint et en CA restreint ensuite. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions sur ce tableau ou la note ? Pas de questions ?

Donc, on va soumettre au vote le tableau et la note qui l'accompagne simultanément. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote « contre » ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Un vote « contre ». Merci beaucoup.

6) Affaires pédagogiques

a) Calendrier de congés des étudiants

M. le Président : Nous en arrivons au dernier chapitre de cet ordre du jour. Je vous précise que les points B, C et D des « Affaires pédagogiques » ont dû être supprimés parce que nous n'avions transmis que des notes, me semble-t-il, et non pas les annexes et les éléments qui venaient accompagner ces notes. Donc, nous étions hors délai pour la transmission des pièces. Du coup, nous avons supprimé les points B, C et D, faute de pièces transmises dans les temps aux élus. Donc, ces points reviendront au prochain Conseil d'administration puisque les pièces sont, depuis, prêtes, mais nous avons un jour de retard, donc j'ai préféré supprimer ces trois points. Ils sont donc reportés. Ce sont les points B, C et D du chapitre 6, « Affaires pédagogiques ». Donc, nous commençons par le « A » qui, lui, est maintenu et qui concerne le calendrier des congés « étudiants ». Est-ce que vous auriez des questions sur ce point ? Je crois que nous en avons deux, puisqu'il y a aussi l'IUT de Martinique. Donc, il y a deux calendriers.

S'il n'y a pas de question ou de remarque, on passe au vote sur ces deux calendriers. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci pour ces calendriers.

b) Modalités et calendriers de remboursement des droits d'inscription

c) Modalités et calendrier d'exonération

d) Modalités et calendrier d'inscription administrative 2024-2025

e) Tarifications des diplômes de la formation continue

M. le Président : Les points B, C et D étant supprimés, nous passons au point E : « Tarifications des diplômes de la formation continue ». Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question ? Donc, on passe ce point au vote.

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. On a la même chose pour le Pôle Guadeloupe ? Cela va être fait ? Cela a été fait ? J'avoue que je ne sais pas trop.

M. le Président : Il me semble que cela a déjà été voté. Oui, c'est déjà fait. C'est qu'il y avait un petit retard au niveau du Pôle Martinique, donc nous arrivons maintenant à ces frais. Et comme vous pouvez le constater, vous avez le logo du BFCA, Madame ROMANA, sur ce document.

Donc, s'il n'y a pas de question, je propose qu'on passe au vote sur ce tableau du Pôle Martinique, du BFCA, Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Donc, le document est adopté.

f) Création d'un CFA

M. le Président : Ensuite, – pardon, pas « enfin », puisqu'il y a encore deux points – nous proposons la création d'un Centre de Formation d'Apprentis à l'Université des Antilles pour accompagner le nécessaire développement de l'apprentissage dans notre Université, puisque c'est une dynamique nationale qui est voulue, notamment, par le Président de la République, mais qui est, de toute façon, générale en Europe en particulier. Est-ce que vous avez des questions sur ce projet ?

Je le soumets au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Donc, à l'unanimité, ce projet de création d'un CFA est validé et nous le définirons encore plus précisément au prochain Conseil d'administration.

g) Ouverture et création de diplômes

M. le Président : Enfin, ouverture et création de diplômes, dernier point avant les questions diverses. Est-ce que vous auriez des questions sur ces ouvertures de diplômes ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA. Juste pour information, quand on regarde les ouvertures de diplômes, elles sont par la voie par apprentissage, toutes. Quand on regarde le bilan financier, on voit, que cela soit pour le « Greta » ou pour l'autre organisme dont j'ai oublié le nom, « Auditec Formation », en fait, ce que l'IUT dépense, le « Greta » ou « Auditec Formation » lui reversent. Équilibré. Ma question, et cela va un peu finalement avec l'idée du CFA qu'on veut ouvrir, c'est, du coup : que récupère le « Greta » et « Auditec Formation » de l'ouverture de ces différentes formations par apprentissage ? J'imagine que s'ils s'associent à nous, mais peut-être que je m'imagine mal, c'est que, forcément, il y a une... Le « Greta », qu'est-ce que cela lui rapporte ? Si ce n'est un point de vue pédagogique, d'ouverture sur le territoire et tout cela, est-ce que cela lui rapporte quelque chose de financier ? Telle est ma question.

M. le Président : Bien entendu, il y a une répartition financière entre les...

Mme ROMANA, PR : Et quelle est la somme, si on peut savoir le pourcentage ?

M. le Président : Peut-être que Madame la VP CFVU de Guadeloupe peut donner des éléments. Pas à chaque convention, chaque convention est particulière avec chaque CFA, puisqu'il y a plusieurs CFA en Martinique et en Guadeloupe, mais sur l'état d'esprit général de la répartition des...

Mme AURORE, VP CFVU : Merci Monsieur le Président. Effectivement, il y a une répartition des fonds qui viennent des OPCO, qui sont financés eux-mêmes par France Compétences. Les CFA partenaires, puisque nous n'avons pas encore de CFA universitaire, ont des tâches à effectuer, donc les fonds sont versés au CFA. Une partie de l'argent, en fait, les sommes qui sont récoltées, sont réparties entre les responsables académiques, donc l'Université et les responsables financiers du CFA. Alors, c'est difficile puisqu'on va dire qu'on a des modèles financiers différents. Certains CFA payent la totalité des heures, donc gardent les sommes qu'ils nous reversent, on va dire jusqu'à 20 %. D'autres CFA ne peuvent pas payer des heures à des enseignants, en tout cas, il faudrait que ce soit des formateurs, c'est sous la forme de factures donc cela n'est pas possible. Donc, le CFA reverse les fonds à l'université et là, cela peut aller jusqu'à 40 % à 50 % des sommes collectées.

M. le Président : Merci, Madame la Vice-Présidente. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces formations ?

Je vous propose qu'on passe au vote globalement. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

7) Questions diverses

M. le Président : Nous en arrivons aux questions diverses. Il y avait une question... Oui, allez-y, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Juste, c'est pour ma gouverne. Le DU d'Urbanisme et d'Architecture, est-ce qu'il sera rattaché à l'Institut ou est-ce que c'est... ?

M. le Président : Il sera à terme, oui, rattaché à l'Institut. Tout à fait.

Donc, sur les questions diverses, on avait une question de Monsieur AUDEBERT, je crois, qui demandait où nous en étions du rapport de la Cour des comptes. Donc, la réponse est simple, je n'ai pas reçu de rapport de la Cour des comptes suite au contrôle qui a été effectué de l'ensemble des universités d'Outre-mer, il y a six établissements universitaires, Océan Pacifique, Océan Indien et Océan Atlantique. Et donc, à ce jour, je n'ai pas de rapport. Et encore une fois, ce n'est pas de ma responsabilité de le rédiger ni de le transmettre aux universités. Donc, comme tous les autres présidents d'universités, j'attends que ce rapport me soit transmis.

Concernant le schéma directeur, je crois, du développement durable, c'était une question du Professeur ROMANA qui voulait savoir, je crois, où nous en étions. Donc, Madame, vous pouvez reformuler ou préciser, allez-y, je vous en prie.

Mme ROMANA, PR : Je peux peut-être reformuler un peu mieux ma question. Parce qu'effectivement, j'ai lu le rapport de la Cour des comptes sur l'enseignement supérieur face au défi de la transition écologique, et il y apparaît que l'Université des Antilles a un très grand retard. Effectivement, vous aviez nommé une VP « RSU », à mon sens, qui a fait un travail qui était assez remarquable. Nous avons eu des ateliers, nous avons travaillé, c'était un travail collectif. De cela, j'imagine, devait sortir le schéma directeur dont on parle. Et j'ai l'impression que maintenant, tout est au point mort. Et j'aimerais bien savoir où on en est, parce qu'on se fait déjà un peu taper sur les doigts, pour ne pas dire beaucoup, par cette Cour des comptes. Et encore une fois, cela fait partie de mes interventions un peu « clés », c'est vrai que je trouve que, vu les transitions

énergétiques qui arrivent et les transitions écologiques, il nous faut absolument former nos jeunes à ces enjeux et que le schéma directeur va nous aider à le faire. Et sans schéma directeur, on arrive en fin d'année, on va reprendre la rentrée en septembre, et on n'aura toujours pas mis dans nos formations, par exemple, des enseignements, des UE obligatoires sur ces thématiques, on n'aura pas formé le personnel parce qu'on n'a toujours pas réussi à sortir un schéma directeur.

M. le Président : Madame ROMANA, nous ne sommes bien sûr pas au point mort. Ce n'est pas un état qui caractérise cette Université, ni cette Présidence. Nous sommes en action, nous sommes en mouvement et nous progressons. Ceci étant dit, vous avez évoqué à nouveau la situation de l'ancienne Vice-Présidente « RSU », Responsabilité Sociale de l'Université, et non pas environnementale, mais depuis, a été nommé un Vice-Président « RSE », qui, effectivement, lui, a cette responsabilité environnementale de l'établissement et va contribuer, contribue déjà d'ailleurs, à ce que nous avançons sur ce sujet. Mais je vais laisser Madame la Directrice générale des services répondre plus précisément à votre question.

Mme LOPEZ, DGS : Je vous remercie, Monsieur le Président. Effectivement, nous sommes loin d'être au point mort, même si comme vous l'avez souligné, Madame ROMANA, peut-être, certainement d'ailleurs, il y a quelques mois, l'Université des Antilles n'était pas encore, on va dire, prête, en ce qui concerne ce schéma directeur. Je précise qu'aujourd'hui, non seulement, nous avons bien avancé, mais nous avons même avancé bien mieux que certaines universités. La preuve en est, c'est qu'entre-temps, nous avons été sollicités par des universités grâce au travail qui a été porté par, effectivement, Madame PARIZE, l'ancienne VP RSU. Donc, ce retard, non seulement nous ne sommes plus dans du retard, mais on est même très en avance. Alors, effectivement, il y a eu différents ateliers qui ont été animés par Madame PARIZE, mais ainsi que par un animateur, un Canadien. Il y a beaucoup de documents qui ont été produits. Je peux vous dire aujourd'hui que le plan d'action est formalisé grâce aux prestataires et au travail de Madame PARIZE. Le plan d'action a été formalisé, et aujourd'hui, il nous reste à rédiger le schéma. Donc, ce n'est pas un travail qui se fait comme cela. Il va falloir encore faire des groupes de travail, déjà, ne serait-ce que pour présenter le plan d'action, mais sachez qu'il y a eu une grosse communication qui a été faite et portée par l'ancienne VP. La preuve en est, même au niveau du Canada et dans ses réseaux des VP, elle avait déjà présenté le plan d'action et donc, cela a été vraiment salué. Et l'Université des Antilles, une fois de plus, a été remarquée de manière positive grâce à cela. Entre-temps, donc, Monsieur STATTNER a été nommé, mais Monsieur STATTNER a également d'autres sujets à porter qui sont tout aussi importants donc, voilà. Ce n'est pas au point mort, on y travaille tous, mais le schéma ne va pas être rédigé pour septembre. Ce n'est pas possible, mais le plan d'action est fait. Donc, en très peu de mois, je tiens à le dire, puisque comme tous les DGS, je suis dans les réseaux des DGS, et je peux vous dire que les autres universités n'ont pas rédigé, certains l'ont fait, leur schéma directeur, ce n'est pas vrai.

M. le Président : Très bien. Donc, nous favorisons, enfin, nous apprécions aussi la qualité du travail bien fait. C'est pour cela qu'il faut parfois prendre un peu de temps pour produire des éléments de grande qualité, comme cela a été le cas pour le SPSI dont j'ai parlé, le schéma pluriannuel concernant le patrimoine.

Il y avait une question de Monsieur HUNEL sur l'élection du Vice-Président ou de la Vice-Présidente, dans chacun des cas, de la CFVU du Pôle Martinique. L'élection du VP Pôle Martinique se tiendra très probablement au prochain Conseil d'administration qui, d'ailleurs, aura lieu sur le campus de Schœlcher. Nous sommes en train de finaliser la procédure avec le service de la réglementation du ministère, puisque c'est une première sur ces statuts-là, donc il faut être sûr de faire les choses dans les règles de l'art.

Et concernant la Vice-Présidente ou le Vice-président de la CFVU de Martinique, nous attendons que la CFVU, les CFVU, mais en particulier celle de Martinique, soient complétées, puisque vous le savez, il y a des élections pour renouveler le collège des étudiants ce mois de juin. Et donc, nous attendons ce

renouvellement, puisque les mandats actuels vont se terminer dans quelque temps. Et nous avons aussi eu des collègues qui avaient été vacants, qu'il a fallu renouveler au niveau de la CFVU de Martinique, notamment le collège de professeurs. Et je crois qu'il nous manque encore une personnalité extérieure, je parle sous le contrôle de l'administrateur de la CFVU. Et je remercie d'ailleurs Monsieur DORVILLE pour le travail qu'il fournit depuis qu'il a repris en main cette CFVU, qui, je dois le dire, fonctionne beaucoup mieux depuis qu'il en assure l'administration, et qui travaille en pleine collaboration et harmonie avec la CFVU du Pôle Guadeloupe. Et c'est ce qu'on souhaite pour cette Université, des commissions de la recherche et des CFVU qui travaillent ensemble dans l'intérêt de l'établissement et des étudiants. Voilà, Monsieur HUNEL, pour répondre clairement pour la CFVU, ce sera chose faite, les choses seront lancées à la rentrée pour l'élection, et normalement, à la rentrée, à partir de septembre, je n'ai pas de date précise encore à vous donner, et pour la Vice-présidence du Pôle Martinique, *a priori*, normalement, très certainement même, en juillet, donc pour le CA du début du mois de juillet prochain, d'ici un mois et demi à peu près, un peu moins, un mois.

Voilà, merci beaucoup, merci à tous. Merci aux collègues qui ont pris l'avion pour nous rejoindre, et nous nous revoyons en Martinique, comme à chaque fois, nous alternons, vous le savez, pour le prochain Conseil d'administration qui sera le dernier de cette année universitaire. Merci beaucoup.

Fin de séance à 10 h 42